
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG
Mardi 20 septembre 2022 – 13h15 à 14h30 KUL

MAARTEN BOTTERMAN : Il y a encore quelques sièges disponibles autour de la table pour ceux qui veulent venir nous rejoindre.

Bienvenue à tous à cette réunion conjointe entre le Conseil d'Administration et le CSG, groupe des représentants des entités commerciales. L'enregistrement a commencé, donc je vais donner la parole à Matthew pour conduire les débats de cette réunion.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Bonjour à tous, je suis très heureux d'être ici avec vous. Je pense que je vais céder la parole à Wolf-Ulrich parce qu'on va commencer par les questions posées par le CSG. À vous.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci.

Comme d'habitude, je suis très heureux d'avoir cette réunion ici. Mes collègues, je pense, sont en chemin et j'espère qu'on va remplir un peu mieux cette salle. Voilà, je vois qu'ils arrivent.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Lorsqu'on a préparé l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, on a pensé à adopter le format suivant : d'abord, les questions qui sont affichées à l'écran – j'espère que vous pouvez les voir – et ensuite, on reviendra aux questions générales envoyées par le Conseil d'Administration à l'ensemble de la communauté. Nous espérons avoir des débats fructueux.

Question qui nous intéresse : utilisation malveillante du DNS, et c'est le groupe des représentants des entités commerciales qui va commencer.

MASON COLE :

Bonjour, je m'appelle Mason Cole, président du BC.

Pour la première question à l'ordre du jour aujourd'hui, on aimerait parler de l'utilisation malveillante du DNS. J'ai une petite introduction et quelques questions que j'aimerais poser au Conseil d'Administration si vous me le permettez.

Comme vous le savez, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et le renforcement de la conformité figurent parmi nos priorités depuis longtemps maintenant et il est encourageant de voir que cette question est abordée par de plus en plus de gens dans la communauté. Toutefois, il faut encore en faire beaucoup pour mettre en place des mesures objectives pour atténuer ce phénomène.

Les entités constitutives et le GAC demandent maintenant depuis de nombreuses années une actualisation du RAA et du RA pour aider à atténuer ce phénomène et pour lutter contre les abus. La question est la suivante : est-ce que le petit groupe du Conseil d’Administration sur l’utilisation malveillante du DNS a élaboré une feuille de route pour prendre en considération, comme prochaine étape, la mise en place de mesures de consolidation pour la communauté pour atténuer cette utilisation malveillante du DNS ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous donner des indications sur cette feuille de route ? Si ce n’est pas le cas, quand pensez-vous la mettre en place ? Et ensuite, à quoi peut-on s’attendre ?

MATTHEW SHEARS : Merci Mason. Je crois que c’est Sarah qui va parler.

SARAH DEUTSCH : Nous avons un groupe de travail du Conseil d’Administration qui se penche sur cette question. On a plusieurs personnes qui se penchent en particulier sur cette question, ainsi que bon nombre d’autres personnes dans la communauté. Le groupe de travail du Conseil d’Administration est encouragé et s’inspire de la période de commentaires publics afin de mettre à jour le RAA et le RA. Et vis-à-vis des bureaux d’enregistrement, cela va permettre de

renforcer la transparence et de signaler les mauvais acteurs pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS.

Ce qu'a fait le groupe de travail de manière systématique, plutôt que de se pencher sur la définition de l'utilisation malveillante du DNS, ce que fait la communauté dans son ensemble – bien entendu, cela peut changer –, les éléments tels que les réseaux zombies, l'hameçonnage, le dévoiement, etc., tout cela, on est en train de se pencher sur leur définition.

Mais entre maintenant et l'ICANN77, le groupe de travail va travailler avec l'organisation pour proposer une voie à suivre sur l'avis proposé et on va analyser les recommandations de la petite équipe. Mais on peut essayer d'obtenir l'opinion du Conseil d'Administration pour obtenir une résolution par rapport à ce que devrait faire le Conseil d'Administration et voir si le Conseil d'Administration souhaite soutenir cela. Mais on est très encouragés par les progrès qui sont accomplis.

Une partie de la solution relève également des acteurs externes à l'ICANN, parce que cela ne dépend pas seulement de la mission de l'ICANN. On sait qu'il y a des gens externes qui ont un rôle à jouer. Et là encore, on est encouragé par les efforts des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement, avec les fournisseurs d'hébergement responsables de la distribution de services, etc. qui agissent. Donc il y a beaucoup de choses qui se produisent en dehors de l'ICANN.

Cela étant dit, il faut travailler également en interne à l'ICANN pour faire de notre mieux pour avancer. On veut savoir quelles sont les préoccupations du CSG, quels sont les aspects que, d'après vous, le groupe de travail du Conseil d'Administration ne devrait pas perdre de vue puisqu'encore une fois, on est tout à fait engagés pour continuer à travailler là-dessus, et pas seulement en parler.

MATTHEW SHEARS : Merci Sarah.

MASON COLE : Merci Sarah, merci Matthew.

Puis-je poser une question ? Je voulais faire une transition par rapport à ce que vient de dire Sarah, parce qu'il y a beaucoup de pression sur l'ICANN par rapport à la question de l'utilisation malveillante du DNS. Outre les efforts de l'industrie pour lutter contre cela, comment est-ce que le Conseil d'Administration fait face à nos attentes pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS ? Par exemple, est-ce que l'organisation ou le Conseil d'Administration souhaite faciliter l'échange d'informations avec d'autres fournisseurs au-delà des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement pour adopter une approche holistique à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Je ne sais pas si quelqu'un au Conseil d'Administration veut faire un commentaire là-dessus ?

SARAH DEUTSCH : Je crois que c'est un peu prématuré de savoir comment le Conseil d'Administration va travailler avec ces autres organisations. D'abord, il faut les contacter et voir s'il y a synergie, voir ce qui relève et ce qui ne relève pas de la mission de l'ICANN. Si c'est une question qui relève d'un autre organe que l'ICANN, alors ce sera à un autre fournisseur de faire face à ce genre d'abus.

Cela étant dit, il y a peut-être de meilleures pratiques qu'on peut partager au sein de l'ICANN et avec les autres secteurs de l'industrie et qu'on peut essayer de vous transmettre. S'il y a des bonnes pratiques, on peut les partager. On ne voudrait pas que de bonnes pratiques soient créées dans un espace alors qu'elles existent déjà ailleurs.

MATTHEW SHEARS : Mason.

MASON COLE : Je ne sais pas s'il y a d'autres réactions, commentaires, questions.

MATTHEW SHEARS : Edmon.

EDMON CHUNG : Par rapport à ce que Sarah a dit, je crois qu'il y a certaines données qui sont partagées, notamment par le DAAR et le DNSTICR., et j'aimerais savoir si vous pensez que c'est suffisant ou si vous souhaitez obtenir d'autres types d'informations de la part de l'ICANN ou si vous parlez d'informations à partager entre les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement.

MASON COLE : Excusez-moi Edmon, j'essaie de lire ce que vous dites parce que j'ai un peu de mal à vous entendre. Il y a un petit peu de retard.

Plus on va pouvoir échanger d'information, aussi bien dans la sphère ICANN qu'en dehors de la sphère ICANN, mieux ce sera. Il y a eu beaucoup de recherches indépendantes qui ont démontré les difficultés qu'on a à lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Je sais que le Conseil d'Administration s'est penché sur certains de ces projets de recherche et j'espère qu'il va continuer à le faire, parce que ces projets contiennent des informations très importantes. Pour répondre à votre question, plus on va pouvoir échanger des informations, mieux ce sera, aussi bien en interne qu'à l'externe à l'ICANN.

MATTHEW SHEARS : Thomas.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup Matthew.

Sur la question des initiatives en dehors de l'ICANN, j'ai tendance à être d'accord avec mes collègues du CSG. Il faudrait avoir des informations par rapport à l'atelier de travail à venir ECO qui aura lieu à Bruxelles en novembre avec la Commission européenne sur la question de l'utilisation malveillante du DNS. Nous apprécions et d'ailleurs, c'est ce qui est dit dans l'étude, que pour lutter efficacement contre l'abus du DNS, il faut mettre en place une infrastructure qui concerne tous les acteurs dans le DNS.

Donc, nous allons passer en revue les 27 recommandations de l'étude pour voir quelles sont les recommandations qu'il va peut-être falloir modifier légèrement, quelles recommandations on peut approuver, voir quelles sont les initiatives qui existent à l'intérieur de l'ICANN comme à l'extérieur de l'ICANN et ce que l'on doit faire afin de pouvoir être plus efficace.

La Commission doit pouvoir faire une évaluation des progrès sur la question de la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. On est également en contact avec l'organisation ICANN, donc il y aura certainement quelqu'un de l'ICANN autour de la table. Et

après cet atelier de travail, nous ferons rapport à ce groupe sur les progrès réalisés.

GÖRAN MARBY : Si vous le permettez.

Je sais que vous avez fait cette demande et on pense qu'on n'a rien à faire dans cette conversation et on ne voudrait pas participer à quelque chose qui pourrait donner lieu à une politique. Merci.

MATTHEW SHEARS : Il serait bon de recevoir plus de détails sur cette question.

J'aimerais revenir sur ce qu'a dit Masson. Ce qu'a toujours fait le Conseil d'Administration, c'est encourager la communauté à se réunir pour relever ensemble tous les problèmes liés à l'utilisation malveillante du DNS. Ce qui serait intéressant, c'est de voir comment avancer sur ce front, notamment la petite équipe de la GNSO, ce qu'elle fait, comment elle avance et de pouvoir collaborer et aider à cet aspect.

WOLF-ULRICH KNOBEN : D'après ce que j'ai cru comprendre, est-ce que vous voulez en parler avec le conseil ou est-ce que vous voulez qu'on vous en parle ?

MATTHEW SHEARS : Mason.

MASON COLE : Excusez-moi, j'ai beaucoup de mal à vous entendre.

MAARTEN BOTTERMAN : Est-ce que vous pouvez nous donner une mise à jour des progrès dans le groupe ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Matthew. Je peux peut-être vous aider ici.

Effectivement, la petite équipe du conseil, comme vous le savez, a commencé à faire une recherche sur la question il y a quelques mois maintenant. Ils devraient publier leur rapport pendant cette réunion après plusieurs semaines. Ils ont fait pas mal de sensibilisation et ont contacté beaucoup de personnes, notamment l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS. Et la mission de ce groupe, vous vous en souviendrez, c'était de faire une recherche par rapport aux besoins, de mettre en place des initiatives orientées sur les politiques dans ce département, le département de l'utilisation malveillante du DNS.

Il y a eu des suggestions faites par la petite équipe qui consistaient à entreprendre une série de mesures à prendre avant

cela. Mais cette décision doit être analysée par le conseil, et ce, une fois que les données seront collectées afin de pouvoir les éclairer dans leur décision.

Et par rapport à la question précédente, je voulais dire qu'étant donné le grand nombre d'initiatives parallèles qui ont lieu au sein de l'ICANN, comme Matthew l'a dit, il y a la petite équipe du conseil qui travaillait là-dessus, au niveau du Conseil d'Administration aussi, il y a une suggestion intéressante qui a été faite par le SSAC qui a publié un rapport là-dessus.

Il y a eu, je vous le disais, une suggestion intéressante faite par Rod dimanche. Il a parlé de feuille de route, mais je pense que ce dont il a parlé, c'est un point d'entrée unique où il serait plus facile d'impliquer les autres parties externes à l'ICANN pour avoir un aperçu de la situation. Et là je pense à la sensibilisation, éviter le double emploi et éviter d'avoir à poser la même chose à différentes personnes. Pour moi, c'est ça l'intérêt de la proposition, mais je voulais en parler parce que peut-être que cela implique un peu de coordination, ne serait-ce qu'en interne.

Merci Matthew.

MATTHEW SHEARS : Je pense que ceci fait sens. Il y a beaucoup d'initiatives qui sont en cours à l'ICANN en parallèle.

Y a-t-il d'autres commentaires, Mason ou quelqu'un d'autre, sur le DNS ?

LORI SCHULMAN :

Lori Schulman, présidente de l'IPC. Je voulais réagir à ce qu'on dit Sarah et Thomas.

Je pense qu'il serait intéressant du point de vue de la propriété intellectuelle de savoir quel est le prochain mouvement que va entreprendre le Conseil d'Administration sur l'utilisation malveillante du DNS. On sait qu'il y a des questions épineuses par rapport à l'accès aux informations.

Mais, au-delà de cela, j'ai vu ces dernières années qu'il y a une grande frustration du côté de la propriété intellectuelle, à savoir les pratiques volontaires par rapport à l'utilisateur ou auteur de la requête, quel que soit le terme utilisé. Et j'ai observé cette tendance dans beaucoup d'endroits et j'ai vu qu'ils nous invitent à la table des discussions en amont pour que des solutions équilibrées soient trouvées, parce qu'on a un certain niveau de frustration. Beaucoup de membres de la communauté ont dit qu'il fallait revenir sur terre un petit peu, on l'a bien entendu.

Cela étant dit, Sarah, je pense que vous avez raison. Vous ne voulez pas régler le problème quelque part et ainsi prétendre le régler autre part. Nous soutenons l'approche holistique de l'étude sur l'utilisation malveillante du DNS au niveau européen.

Et de ce point de vue, je pense que la perspective est un peu plus positive que ce qu'elle n'était il y a encore deux ou trois ans. Mais là encore, on continue à se heurter à la question de l'accès et de la responsabilité. Je ne veux pas rentrer sur ce terrain.

Mais la question de l'accès, ce n'est pas de l'abus en soi ; avoir accès à l'information à des fins d'application de la loi, c'est un fait critique pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Mais on ne peut pas trop enfler ce problème. On doit reconnaître que ce sont des problèmes parallèles et qu'il faut les traiter en tant que tel.

SARAH DEUTSCH :

Merci de partager vos observations avec nous, Lori. On en prend bonne note. Et les bonnes pratiques volontaires, idéalement, doivent être mises en œuvre et appliquées par toutes les parties. Ce sont des conditions nécessaires.

Et effectivement, le problème va au-delà de l'ICANN. Certains problèmes peuvent être réglés. Personnellement, je me sens très encouragée de voir que certains problèmes peuvent être réglés, parce que si on peut relever un peu la barre et qu'on voit que la majorité des partis s'engagent, c'est une très bonne chose. Et là encore, je pense que le Conseil d'Administration se sent très encouragé par les progrès réalisés. Donc, merci de vos commentaires.

MATTHEW SHEARS : Merci Sarah, merci Lori.

D'autres interventions sur cette question ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Très bien. Passons à la question suivante, question qui porte sur l'ODP qui intègre déjà un processus. J'aimerais en parler. Cette question a également été posée par nos collègues de l'IPC. Lori.

LORI SCHULMAN : D'accord, je vais poser la question, question formulée par les membres de l'IPC.

L'ODP, pour être honnête, ce n'est pas un processus auquel j'ai beaucoup participé cette année, j'ai plus participé au cadrage. Mais cela étant dit, il y a des préoccupations par rapport au processus, puis l'ODA ultérieur et comment on peut mettre en place un calendrier pour sa mise en œuvre. Je ne vais pas faire trop long. Mais d'ici le moment où le Conseil d'Administration reçoit l'ODA pour les SubPro se sont écoulées quelques années. Comment est-ce que cette mise en œuvre très lente qui a pris deux ans va pouvoir être accélérée ?

En résumé, il y a eu une pause pour que le travail ODP soit fait. Mais est-ce qu'on pense que le bon résultat de cela, c'est qu'il va

y avoir une accélération dans la mise en œuvre ? C'est la première question.

MATTHEW SHEARS : Merci Lori. Avri.

AVRI DORIA : Merci d'avoir posé la question.

D'abord, on continue d'apprendre par rapport à l'ODP. Mais en fait, Göran tient à ce que je réfléchisse à cela et que j'en parle. Il y a beaucoup de travail qui est fait, que ce soit de réfléchir et de mettre en place un programme de communication et de sensibilisation sur des questions épineuses. Je ne vais pas les énumérer, d'ailleurs. Comment mettre en place des sous-structures ? Il ne s'agit pas de dire que rien n'est fait. On continue de travailler sans cesse, mais c'est un travail préparatoire, fondamental, structurel. Ce n'est pas un travail qui permet de produire quelque chose de palpable.

Ce qu'on espère, c'est qu'une fois qu'on a effectué tout cela – et je dois dire que j'insiste que c'est ce qu'on espère parce qu'on apprend, mais il faut voir ce qui découle de l'ODA – que le résultat soit que cela va accélérer les choses. Donc, le temps plus grand qui est passé entre le PDP, le résultat du PDP et le début d'un programme, on espère que le résultat de l'ODA, c'est que ces

temps vont être plus courts. Mais encore une fois, c'est ce qu'on espère, parce que c'est un problème extrêmement complexe, avec énormément de recommandations qui ont besoin d'être bien comprises, qui requièrent une conversation, etc.

Je sais qu'il y a beaucoup d'incertitudes, d'espoir, mais c'est l'idée derrière cela. L'idée selon laquelle on n'a pas travaillé ou qu'il y a eu une pause dans le travail, sachez que ce n'est pas le cas. Ce sont les bases mêmes qu'on a mises en place pour qu'une fois que la décision est prise, on puisse commencer à travailler.

LORI SCHULMAN :

Merci pour cette clarification. Je crois qu'il y a cette perception. Je crois que le travail fondamental doit être fait. Sur le tableau de bord, il y a ce rapport préliminaire que la communauté peut voir et ainsi, on peut voir ce qui est fait en termes opérationnels versus la mise en œuvre de politiques.

GÖRAN MARBY :

On ne m'a pas appelé monsieur depuis longtemps.

Oui, il y a une page où vous aurez des informations. Vous trouverez nos progrès, un rapport d'étape. Je pense qu'il y a beaucoup d'informations. Je voudrais souligner aussi que si nous n'avions pas d'ODP, nous ne saurions rien car nous allons vers le Conseil d'Administration sans avoir parlé à la communauté.

Auparavant, je me souviens que l'une des premières questions, lorsque j'ai rencontré un interlocuteur qui m'a interpellé, j'ai fait une description et il m'a dit, je paraphrase : « La mise en œuvre, c'est ce qu'il y a de plus important. » Nous n'avions jamais fait la mise en œuvre de façon satisfaisante et cela m'a pour suivi.

Le commentaire était bon. C'était l'une des choses fondamentales, comment rendre ce processus plus transparent, faire en sorte que le Conseil d'Administration ait suffisamment d'informations avant de prendre une décision afin de rendre la mise en œuvre plus facile. L'ODP n'a pas de valeur intrinsèque, donc ce que nous allons examiner, c'est de savoir si le Conseil d'Administration reçoit ce dont il a besoin. Il faut déterminer quelles sont les questions auxquelles il faut forcément avoir répondu avant même d'avoir lancé l'ODP.

Nous avons informé la communauté des questions que le Conseil d'Administration posait et on nous a dit qu'il y avait trop de questions. Pour la première fois, vous verrez tous les documents à la disposition du Conseil d'Administration pour reprendre ces décisions importantes. Est-ce que vous entendez tous les aspects positifs ?

LORI SCHULMAN :

Merci de l'avoir dit.

GÖRAN MARBY : Au nom de mon équipe à laquelle je suis très reconnaissant, nous avons réalisé beaucoup de travail, écouté beaucoup des échanges au sein de la communauté. Beaucoup de ces choses sont définies dans le processus et peuvent se poursuivre ultérieurement. Le temps de mise en œuvre a été très long. Vous vous en souvenez. Je recherche les dates. Il y a eu énormément de changements entre la décision du Conseil d'Administration et le lancement. Actuellement, nous ne sommes pas à la série suivante, nous en sommes toujours à la même série, donc nous en sommes toujours à la continuation.

LORI SCHULMAN : Je comprends. Nous sommes en train de déployer ces procédures qui sont en place depuis 2012.

Il y a une question. Si le conseil donne le feu vert au système de divulgation WHOIS tel qu'il a été envisagé dans le document de conception du personnel, nous apprécions le travail qui a été réalisé, quel sera l'impact sur la mise en œuvre pour la série suivante ? Est-ce que l'on envisage un impact sur la mise en œuvre, quelle que soit l'appellation ?

BECKY BURR : Je suis avec vous en ce qui concerne l'appellation. Moi, par défaut, je propose WDS. Il y a certaines ressources disponibles et il y a de la demande pour ces ressources et vous pouvez travailler

avec les ressources à votre disposition. L'impact que cela aurait sur d'autres activités de développement dépendrait du calendrier. Si vous êtes au milieu de l'élaboration de la série suivante de système, il faudrait envisager quelles seraient les conséquences sur la communauté. Alors, il faudrait opérer des choix. Quelles seraient les priorités ?

À ce stade précis, il y a l'opportunité. Si la communauté souhaite se réunir autour de WDS, nous pourrions aller de l'avant avec très peu d'impact. C'est ce que l'on dit au Conseil d'Administration. Donc, je suis satisfaite des choses évoquées par le Board, mais c'était la réponse à votre question. Si nous avons le temps, nous y reviendrons.

LORI SCHULMAN :

Je crois que c'est une question pressante pour la communauté. J'aimerais une réponse très simple à la partie C de notre question et ensuite, nous passerons au sujet de la [scène]. Une fois que l'ODA est reçu par le Conseil d'Administration, est-ce que le Conseil d'Administration a un calendrier pour donc la décision sur le rapport final de la GNSO ? Pensez-vous qu'il y aurait davantage de temps pour assimiler l'ODA ?

AVRI DORIA :

Je dois dire que je ne le sais pas, mais nous projetons trois mois environ, je l'espère. En tout cas, il ne faudra pas moins de trois

mois. Il nous faudra du temps pour prendre connaissance du document, l’assimiler, le digérer. Je crois que trois mois, c’est le délai le plus court.

LORI SCHULMAN : Merci Avri.

Maintenant je vais revenir à Becky si vous le voulez bien. Bien sûr, si vous avez davantage à dire, nous ne voulons pas vous interrompre.

AVRI DORIA : Il y a toujours davantage à dire. Heureuse de passer la parole à Becky.

LORI SCHULMAN : Oui, Becky.

BECKY BURR : Le Conseil d’Administration souhaite entendre la GNSO sur les questions fondamentales que pose le Conseil d’Administration. Nous pensons que l’objet et la valeur du système est de simplifier le processus de soumission des requêtes, de fournir un processus de requêtes aux bureaux d’enregistrement et aussi, d’avoir des recommandations de politique grâce à la collecte et aux données qui ont résulteront.

Il faut savoir que ce n'est pas une nouvelle politique. Elle ne va pas supplanter ou remplacer la phase 2 du EPDP du SSAD. Ce n'est pas le SSAD. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas comprises dans ce que fait le SSAD. Cela ne changera pas, libérer les bureaux d'enregistrement de leurs obligations, y compris en ce qui concerne leurs responsabilités en termes de flux des données.

La communauté voit une valeur à ce qui est proposé dans ces flux. La communauté a une bonne compréhension de cette fonctionnalité, de ce qu'elle représente et de ce qu'elle ne représente pas. Nous essayons de comprendre le point de vue de la communauté. Nous souhaitons recueillir l'avis de la GNSO et nous serons alors prêts à prendre une décision suite aux recommandations de la GNSO selon un calendrier qui minimiserait l'impact.

Il y a d'autres choses dont nous avons débattu avec la communauté cette semaine, par exemple l'utilisation des données, c'est un avantage que nous avons identifié, et les résultats des données. Quoi qu'il en soit, nous obtiendrons cela. Tout dépendra de l'utilisation faite par les bureaux d'enregistrement. Plus les bureaux d'enregistrement répondront, plus les personnes qui présentent des requêtes l'utiliseront, meilleures les données seront.

Comment faire en sorte que les bureaux d'enregistrement adhèrent à ce principe ? On peut imaginer un processus parallèle de PDP où la communauté pourrait déterminer si l'ICANN élabore un système de divulgation WHOIS. À ce moment-là, les bureaux d'enregistrement l'utiliseraient. Peut-être que cela pourrait être une motivation. Je crois qu'il y a plusieurs possibilités pour obtenir des données de qualité si c'est notre but.

Autre chose qui est assez intéressante selon moi, c'est que si le WDS va de l'avant, nous aurons la possibilité de mettre en œuvre l'enregistrement fiduciaire. Encore une fois, cela n'est pas forcément une barrière, cela peut être fait en parallèle. Il y a peut-être la possibilité de s'attaquer à de multiples tâches. Ce que nous souhaitons faire, c'est d'aller plus vite de façon moins onéreuse. En définitive, il faut savoir si la communauté comprend les choses, si la communauté est convaincue du bien-fondé et de la valeur de ce qui est fait. Et à ce moment-là, le Conseil d'Administration sera heureux d'avancer rapidement.

LORI SCHULMAN :

Je voudrais vous remercier pour cette réponse. Je crois qu'il est très important que le CSG entende cela.

C'est la dernière de nos questions. Je crois qu'il y a des gens qui souhaitent intervenir.

BRIAN KING :

Merci beaucoup Becky. C'est très important de comprendre le point de vue du Conseil d'Administration. Nous avons déjà débattu avec l'IPC, en particulier en ce qui concerne le système de requêtes WHOIS. Je crois qu'il y a des choses à éclaircir et vous y avez fait allusion auparavant. Les gens devront utiliser le système, les auteurs de requêtes et les parties contractantes. Je crois que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre doivent l'utiliser.

Mais en ce qui concerne les bureaux d'enregistrement, il semblerait que le document envisage que les portails de services de nommage pourraient maintenir des coûts bas et être plus accessibles aux bureaux d'enregistrement. Les bureaux d'enregistrement devront peut-être faire davantage que de simplement recevoir les requêtes. Il n'y aurait aucune utilité pour que les demandeurs de requêtes, ceux qui soumettent des requêtes, ne sachent pas si leur requête arrive au bon bureau d'enregistrement.

Je pense qu'il y a les questions relatives au RGPD et je crois qu'il y a déjà des signalements d'utilisations malveillantes qui ont été soumis à l'ICANN. Je crois que tout cela est déjà envisagé et en train d'être géré. Je crois que nous mettons des barrières qui ne sont pas forcément utiles. J'espère que je ne simplifie pas trop les choses. Je crois que c'est utile d'entendre cela.

BECKY BURR : Sur cette question, Göran a quelque chose à dire.

GÖRAN MARBY : Je crois que ce système n'est pas conçu pour être quelque chose qui serait utilisé par les utilisateurs moyens de l'Internet. En termes simples, il y a ce système où le demandeur doit fournir des justificatifs pour pouvoir avoir accès à ces données. Il ne s'agit pas de rouvrir tout le système WHOIS. Même dans le RGPD, il y a des dispositions relatives à l'accès des données.

Nous avons reçu des questions à ce sujet. Ce que nous n'avons pas fait – et c'est tout à fait important de le signaler au sein de la GNSO... Vous pouvez maintenant aller directement au bureau d'enregistrement. Vous avez peut-être de très bonnes idées, mais si elles ne se trouvent pas dans les recommandations, nous ne pouvons pas forcément les ajouter. Nous allons continuer la discussion. C'est une discussion très intéressante, mais il faut rester dans le cadre du processus.

Nous avons dit que nous pourrions faire tout cela en neuf mois et nous ne voulons pas avoir d'interférences avec l'ODP en cours. Chaque fois qu'on ajoute une fonctionnalité, il faut du temps. Cela ajoute de la complexité. Si nous avions davantage de temps, nous pourrions en faire plus.

Mais je dois dire que mon équipe est extraordinaire. On ne peut donner l'accolade à personne en raison de la COVID, mais on peut

les saluer. Hier soir, nous avons opéré un changement dans la conception. Nous pouvons mettre une notification, déclencher un courriel au titulaire principal du compte et pas au portail de nommage. Ceci peut être un peu délicat car le nom de domaine ne peut pas comporter de données personnelles, mais nous pouvons prendre ce risque. La notification e-mail au bureau d'enregistrement non participant ne comprendra pas donc de réponse. On lui dira : « Vous ne faites pas partie du système, vous n'aurez pas accès aux données. »

L'ICANN peut aussi explorer les possibilités, différentes pistes. Il sera important de déterminer quels sont les bureaux d'enregistrement qui auront accès aux données. Le titulaire principal du compte devra être connu, il faudra savoir à qui envoyer cet e-mail. Voilà ce que nous pouvons faire dans la conception actuelle.

D'autres choses peuvent être faites, mais il faut essayer de pouvoir rester en conformité avec la question de protection des données. Mais au bout du compte, nous reviendrons vers le conseil de la GNSO pour voir quelles sont les fonctionnalités que nous pourrions ajouter. En tout cas, nous vous donnons une possibilité d'aller de l'avant.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Brian et Susan.

BRIAN KING : Merci Maarten, merci Göran.

Oui, cela répond justement à ce que j’ai dit. C’est justement ce que l’on veut, que toutes les requêtes parviennent à tous les bureaux d’enregistrement. Donc merci beaucoup. Oui, c’est sûr qu’on a des choses supplémentaires sur lesquelles on aimerait que la GNSO travaille, mais en tout cas, vous avez répondu directement à ce que je vous ai demandé.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Susan aimerait réagir. Allez-y Susan.

SUSAN PAYNE : Oui, excusez-moi, c’était pour réagir à l’intervention de Göran.

Je voulais bien comprendre – et d’ailleurs, j’apprécie beaucoup que vous ayez commencé à vous pencher sur cette question et ce qui a été généré par les e-mails, merci à votre équipe. J’aimerais bien comprendre, cet e-mail, comprendrait-il la nature de la requête ? Le bureau d’enregistrement destinataire, serait-il conscient de qui est à l’origine de cette requête et de ce qu’il y a

dans la requête ou bien est-ce une requête de données sur tel et tel nom de domaine ?

GÖRAN MARBY :

On n'essaie pas d'être négatif et de dire :« On ne veut pas faire cela », mais on s'est engagé vis-à-vis d'un calendrier. Je n'essaie pas de poser des problèmes ici, mais qu'essayons-nous de régler ? D'abord, le calendrier. Si on obtient une réponse très rapidement, on peut fixer un délai qui n'aura que très peu d'incidences sur les autres activités de l'ICANN. Mais c'est une fenêtre.

Je veux être prudent, parce que si on perd trop de temps pour analyser les autres fonctionnalités, cela va retarder les SubPro par exemple, ce qui n'est pas bon. D'un autre côté, cela va retarder d'autres choses. Il y a des limites ici.

Vous posez de bonnes questions, mais en fait, j'inverserais la question. Que pouvons-nous faire dans les temps impartis et avec les ressources dont on dispose ? Il faut que je me penche plus sur votre question avant d'y répondre. Donc je répète, je n'essaie pas d'être négatif, mais j'essaie... Excusez-moi si je ne trouve pas les mots en anglais.

SUSAN PAYNE : Merci de vous pencher sur cette question par la suite. Mais vous savez, lorsque le système de nommage déploie le système avec les opérateurs de registre, ils doivent souscrire aux termes et conditions du contrat. Je me demandais simplement si ce dont je vous ai parlé est possible ou pas.

MATTHEW SHEARS : Steve.

STEVE DELBIANCO : Je représente le BC à la petite équipe. Et d'ailleurs, ce matin, vous en avez parlé avec le conseil et ce qu'a dit Philippe ce matin, c'est quelque chose dont on a parlé au CSG et Brian vient d'en parler. J'apprécie beaucoup la manière dont le personnel a présenté cette proposition. Et samedi, lorsqu'on a découvert ce document, j'ai vu que le personnel proposait de ne pas traiter les requêtes gTLD si le bureau d'enregistrement n'avait pas bien effectué la requête. Et je me demandais si on pouvait générer un e-mail automatique même si, comme vous venez de le dire, on ne sait pas ce qui sera inclus dans cet e-mail.

Mais je voulais dire que dans la petite équipe, l'IPC, le BC et le SSAC ont sans cesse soulevé des questions. C'est Steve Crocker et Steve D. qui se sont demandé s'il y a suffisamment d'encouragement pour que les utilisateurs utilisent ce système ainsi que les bureaux d'enregistrement. Parce que si les mesures

d'encouragement ne sont pas là, vous n'allez pas accumuler les données significatives d'un point de vue statistique qui vont nous permettre de prendre une décision d'ici un an. Et je pense que traiter toutes les requêtes et donner lieu à un e-mail, cela va augmenter la fréquence d'utilisation. Mais on ne devrait pas pour autant penser que c'est adéquat pour générer de l'information.

Pour les gens qui ne travaillent pas dans la sphère ICANN, il va falloir faire de la pub pour s'assurer qu'ils sachent que s'ils ne savent pas où obtenir les informations dont ils ont besoin, il faut qu'ils aient une adresse e-mail, un compte et qu'ils se connectent. Et si cette expérience est productive pour eux, ils vont le faire une fois encore. Mais on va devoir éduquer les gens qui utilisent le système. C'est difficile de savoir si d'ici un an ces personnes externes à l'ICANN vont contribuer suffisamment à produire des données. Et Steve Crocker soulève ce problème à chaque fois qu'on a une réunion de la petite équipe. On en a une autre cette semaine, jeudi. C'est facile de voir si le bureau d'enregistrement avec lequel il a une relation doit passer par un système de ticketing. Donc on a ce manque de données, cette absence de données, même s'il y a un accès raisonnable qui a été accordé.

Ne perdons pas de vue les limites pour les auteurs de requête et soyons conscients du fait que les bureaux d'enregistrement ne l'utilisent pas forcément tant que cela, et du côté de la communauté, qu'on puisse d'ici un an ou deux dire « Voilà les

données, il y a une quantité significative de requêtes légitimes de toute une série d'auteurs de requête, tant ont été acceptées, tant refusées. » Et ensuite dans un laps de temps de tant de jours ou d'heures, la requête a abouti.

Je le répète, je travaille très dur pour faire en sorte que les choses se passent aussi bien que prévu, mais tout cela dépend des données dont on dispose.

BECKY BURR :

Je pense que vous avez tout à fait raison, il faut être réaliste et pas irréaliste par rapport aux données. On va avoir des données de toute façon. La question est de savoir dans quelle mesure elles seront utiles et comment les utiliser pour le système. Et tout cela fait partie de la proposition de valeur. Et ce que le Conseil d'Administration veut s'assurer, c'est d'avoir une compréhension commune par rapport aux fonctionnalités du système. Parce que sinon, est-ce que cela vaut la peine de continuer ?

STEVE DELBIANCO :

J'aimerais répondre à cela.

Il y a trois ans, le BC savait qu'on utilisait ce système de ticketing et on a envoyé une lettre à l'ICANN pour dire qu'on pouvait fournir un système de ticketing. Mais la valeur aussi, c'est par rapport au rapport coûtant. La proposition pourrait être un peu plus réduite

et non pas inclure une dépense de millions de dollars. Donc, il faut absolument optimiser la valeur, réduire les coûts et ne pas demander des choses qui requièrent un développement supplémentaire. On comprend bien le problème ici. Et samedi, on a évoqué ce problème et cela n'a pris que trois jours pour que le personnel puisse régler ce problème. On pense que nous sommes sur la bonne voie pour maximiser la valeur et réduire les coûts.

BECKY BURR :

Ce n'est pas la question de connaître les données dont j'ai besoin, mais si ce sont les données qui génèrent de la valeur et les choses qui centralisent par exemple le modèle ou autre. Et je suis d'accord avec vous. C'est extraordinaire que l'organisation ICANN ait réagi rapidement à ce problème et qu'elle soit intervenue. Mais cela peut s'étendre sans fin puisqu'à chaque fois, on pourrait trouver une nouvelle chose dont on a besoin, etc. Et j'apprécie que l'identification de quelque chose qui est essentiel pour cette proposition de valeur soit évaluée. Mais il faut être réaliste. On pourrait potentiellement mettre en œuvre le SSAD, mais on pourrait aussi ne jamais le mettre en œuvre.

STEVE DELBIANCO :

C'est difficile de dire ce que vous pouvez construire en vue du SSAD, parce que le BC et l'IPC n'ont pas voté en faveur du SSAD parce qu'on a considéré que ce n'est pas pertinent ou adéquat.

De l'autre côté, on va faire de notre mieux pour faire le travail dont on nous a chargés, la petite équipe, pour qu'on puisse présenter cela au conseil en octobre et respecter les temps impartis.

MATTHEW SHEARS : Göran, il y a une nouvelle question de Scott.

GÖRAN MARBY : Beaucoup de choses que vous avez dites s'appliquent au SSAD. Je vois sur le chat que quelqu'un dit : « On devrait être capable d'obliger. » Non, cela ne fait pas partie des recommandations. La différence, c'est qu'on n'a pas les données aujourd'hui. Et je suis d'accord avec vous, avec certaines de ces données, on a le même problème si on veut mettre en place le SSAD. J'apprécie que vous ayez dit : « Ayons un point de vue un petit peu plus général sur cette question. »

Et je suis d'accord avec vous, il nous manque des données. Si on peut regarder les données, on voit qu'il y a très peu de plaintes envoyées au service conformité. Donc, je suis tout à fait d'accord. Mais un membre du Conseil d'Administration a dit : « Si on met en place ce système, on n'en voit pas l'utilisation. » Et ceci, c'est toute la valeur des données. Aujourd'hui, on n'a pas de données.

STEVE DELBIANCO : Aujourd'hui, vous avez certaines données, mais cela provient de sources qui sont mises au défi par d'autres. C'est difficile de savoir combien de requêtes ont été remplies, acceptées, rejetées, etc.

Ici, si nous avons un système de ticketing géré par l'ICANN, ce qu'on espère, c'est que les données qu'on aura, on ne pourra pas dire qu'elles sont biaisées ou invalides. Elles ne seront peut-être pas suffisantes pour prendre des décisions, mais en tout cas, ces données seront objectives.

GÖRAN MARBY : Oui, mais si vous n'obtenez pas les données, s'il vous plaît, envoyez un rapport au service conformité.

MATTHEW SHEARS : Scott avait levé la main ou avait posé une question sur le chat. Scott, vous êtes dans la salle ? Non ?

Peut-être qu'on peut passer aux questions du Conseil d'Administration. Est-ce qu'on peut afficher à l'écran les questions du Conseil d'Administration s'il vous plaît ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : On va consacrer les 15 dernières minutes aux questions du Conseil d'Administration. Comme d'habitude, ce sont des

questions que le Conseil d'Administration pose à l'ensemble de la communauté.

On était heureux cette fois-ci de recevoir les questions à l'avance. D'abord, on a pensé pourquoi on reçoit des questions générales. On y a répondu très souvent de cette manière, on pourrait le faire de nouveau, cette fois-ci répondre de manière assez simple. Il se pourrait que le Conseil d'Administration en soit satisfait. Mais on sait que ce n'est pas si facile de faire cela. Donc, on a essayé d'y répondre de manière un peu plus détaillée – c'est ce qu'ont fait les différentes unités constitutives. Je ne sais pas par qui commencer. J'ai vu Susan Payne qui avait des remarques assez détaillées à faire là-dessus.

SUSAN PAYNE :

Oui, merci. Nous avons quelques commentaires.

Comme Wolf-Ulrich l'a dit, on a trouvé cette question très générale. Et notre réponse immédiate, c'était de quelles priorités stratégiques parlons-nous ici ? Et en fait, on n'allait pas se concentrer sur les nôtres uniquement, en particulier les priorités CSG que nous avons partagées avec le Conseil d'Administration à l'ICANN73.

Et je dois dire d'entrée de jeu que nous apprécions énormément le travail du Conseil d'Administration et du personnel sur toutes ces questions. Et les commentaires et suggestions que nous

faisons ne sont absolument pas des critiques, mais il s'agit d'une tentative pour répondre à la question du Conseil d'Administration.

En termes de priorités, elles incluent – et ce n'est pas une liste exhaustive et je vais essayer d'être aussi rapide que possible – l'amélioration pour le système de divulgation, la finalisation de la mise en œuvre de l'accord de traitement des données entre les parties contractantes et l'organisation ICANN, terminer la mise en œuvre des recommandations actuelles et des pistes de travail de nouveaux PDP, par exemple avant de regarder la deuxième partie de la protection des droits partie 2 et de l'UDRP, il faudrait commencer à voir si ce nouveau travail qu'on va commencer est réellement sur la bonne voie.

Ensuite, action très pratique et là, on aurait besoin d'aide, en tout cas du point de vue de l'IPC : s'il vous plaît, ne nous bombardez pas de documents multiples et variés qui sont si importants pour nous quelques jours avant la réunion de l'ICANN, parce que cela nous permet de nous préparer pour des discussions très importantes, par exemple les documents relatifs au système de divulgation WHOIS. Certains étaient probablement dans un avion lorsque ce document a été publié. C'est un exemple parmi tant d'autres, mais il y en a d'autres. Les changements aux procédures de la GNSO, le RAA, etc. ; tout cela a été publié juste avant la réunion.

Et Göran, vous avez parlé de votre rapport et vous avez dit qu'on l'avait tous lu. En fait, non, on ne l'a pas lu, parce que la date qui figure sur le site web, c'est le 1^{er} septembre, mais cela a été publié le 14. Et moi, le 14 au matin, j'étais dans l'avion. Donc non ; pour répondre à votre question, je n'ai pas lu votre rapport. J'aurais aimé le lire, je suis sûre qu'il contient des informations très utiles et importantes et peut-être qu'on n'aurait pas cette conversation où on ne se comprend pas si on avait eu l'occasion de le lire avant de venir. Mais non. Et je serais surprise de savoir que la grande majorité d'entre nous l'a lu.

Donc, nous aimerions qu'il y ait un moratoire : si on va aborder des documents d'importance lors des réunions, il faut qu'ils soient publiés au moins trois semaines avant cette réunion. Et on insiste là-dessus. En espérant que ce ne soit pas un vœu pieux, mais que cela fasse l'objet d'une résolution du Conseil d'Administration. Et cela nous aiderait à avoir des discussions plus éclairées et intéressantes.

Encore une fois, c'est une tentative très honnête pour vous dire à quel point c'est difficile pour nous de venir et de discuter avec vous de tout cela lorsqu'on n'a pas eu l'occasion de voir ces documents.

Je vais m'en tenir là pour laisser le temps aux autres d'intervenir.
Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci Susan.

Par rapport à cela, ces requêtes ont été bien reçues, me semble-t-il. Y a-t-il des commentaires du côté du Conseil d'Administration par rapport à ces requêtes qui ont été formulées ?

MAARTEN BOTTERMAN : Non, on entend tout le temps cela. Ces informations sont publiées parfois des mois à l'avance et on ne veut pas que vous ayez l'impression qu'on vous les transmet au dernier moment. Et je suis d'accord, il faut voudrait qu'on ait une compréhension commune sur des documents clés. En même temps, on ne veut pas entraver les progrès qui sont réalisés. S'il y a des choses qui sont en train d'être produites, on ne veut pas interférer dans ce processus.

En tout cas, vous avez l'opportunité d'intervenir, on n'attend rien et on n'attend pas de réponse de votre part cette semaine. Mais effectivement, c'est dur pour tous de pouvoir suivre toutes les informations qui sont données. Donc, je comprends bien, mais trouvons un moyen pour ne pas entraver les progrès et continuons à parler ensemble des délais qui seraient nécessaires pour que vous puissiez analyser ce document. Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Nous avons ce matin discuté avec Xavier des améliorations. C'est notre responsable financier.

Je voudrais maintenant donner la parole à Thomas.

THOMAS RICKERT : Dans la transcription, il y a parfois nos noms qui ont été interchangés.

Le sujet qui nous intéresse, c'est exactement ce que j'ai présenté plus tôt dans la journée au Conseil d'Administration : c'est la suggestion que nous puissions tous travailler ensemble dans le cadre du travail de PDP pour atteindre un consensus. S'il y a davantage de réactions ou si vous souhaitez poursuivre ce dialogue, sachant qu'il est déjà tard...

MATTHEW SHEARS : Merci. Vous nous avez donné un très bon aperçu ce matin. Nous avons fait des commentaires et il y a eu des réponses. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions, mais nous vous les ferons suivre.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Il y a eu des commentaires et il y a une différence de couleur en fait dans les vêtements que nous portons, Thomas et moi. J'ai un exemple. En ce qui me concerne, je peux dire que je suis heureux que cela se soit produit. Cela devrait arriver davantage à l'avenir.

Vous avez demandé des actions de collaboration, mais ces actions dépendent des décisions prises par le Conseil d'Administration. L'un des exemples, c'est le projet pilote de cette révision holistique. J'ai retenu ce point.

Si la priorité est donnée à ce point bien, cela pourrait être utile. Ainsi, les gens auraient suffisamment de temps pour prendre connaissance des informations nécessaires à la prise de décision. Il s'agit d'essayer et ainsi, nous pourrions voir ce qui se produit. Voilà ce que j'avais à dire.

MATTHEW SHEARS : Avri, avez-vous un commentaire ?

AVRI DORIA : Je crois que c'est important. J'apprécie que cela ait été apprécié. En tout cas, j'apprécie.

MAARTEN BOTTERMAN : Nous recherchons toujours des façons d'améliorer le processus. Nous essayons aussi d'explorer de nouvelles pistes, alors merci pour ce compliment.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Y a-t-il des questions supplémentaires ou des commentaires ?

BRIAN KING : Encore une priorité stratégique à laquelle nous réfléchissons et que nous souhaiterions présenter au Conseil d'Administration aux fins de collaboration ultérieure. L'ICANN et les parties contractantes réfléchissent à un accord de traitement des données pour les données WHOIS. Nous savons que ces négociations de contrats tendent à être bilatérales et l'ICANN endosse un peu le maillot de toutes les parties. Il faudrait davantage de visibilité et de transparence. Je dois dire que je suis ici à titre d'avocat, mais quant à la première phase de l'EPDP, je dois dire que ma maman devait m'amener aux réunions, c'est pour dire qu'il y a déjà très longtemps. C'était une blague évidemment. Ce travail est critique et sous-jacent à tout ce que fait l'ICANN. Il faut que nous collaborions.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Je ne sais pas si quelqu'un au sein du Conseil d'Administration souhaite intervenir ou faire un commentaire. Becky peut-être ? Non ? Je ne vois personne d'autre. Merci Brian.

BECKY BURR : Toutes les collaborations sont les bienvenues.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je crois que nous arrivons à la fin de notre réunion. Merci beaucoup pour cette opportunité.

MATTHEW SHEARS : Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit d'autre de notre part. Cela a été un plaisir, comme toujours. Merci pour cette discussion robuste. Et la séance est maintenant levée.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci à tous.

LORI SCHULMAN : Merci. Ce fut une bonne séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]